

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Pour bénéficier d'un contrat d'apprentissage, une fois admis-e à l'IRTS Paris IDF PARMENTIER, vous devez vous inscrire au CFA ADAFORSS : www.adafors.fr

Objectif

Le contrat d'apprentissage s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus.
Une dérogation est possible au-delà de 25 ans si :

- le contrat est conclu avec une personne reconnue travailleur handicapé
- le contrat proposé fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur
- le contrat d'apprentissage est rompu pour une raison indépendante de la volonté de l'apprenti (cessation d'activité...)
- projet de création ou de reprise d'entreprise

Depuis la loi du 8 août 2016, chaque région a la faculté d'ouvrir l'apprentissage jusqu'à 30 ans.

Employeurs

Sont concernés tous les employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privés ou publics.

Tutorat

L'apprenti-e est obligatoirement suivi-e par un maître d'apprentissage. Celui-ci a pour mission de contribuer à l'acquisition des compétences nécessaires à l'obtention du diplôme préparé.

Durée

La durée du contrat d'apprentissage varie entre 1 et 3 ans.

Il peut être conclu :

- en CDD, durée qui doit être au moins égale à celle du cycle de formation
- en CDI, et dans ce cas il débute par l'apprentissage
- dans les 3 mois avant et jusque dans les trois mois après le début de la formation.

Le contrat d'apprentissage peut se terminer :

- au plus tôt, à la date d'obtention du diplôme préparé
- au plus tard, 2 mois après la date de l'examen

Informez-vous sur nos formations et nos diplômes.

Temps de Travail

Le temps de travail hebdomadaire dans le cadre d'un contrat d'apprentissage inclut les périodes en formation. Celui-ci ne peut excéder la durée hebdomadaire de travail pratiqué dans la structure, ni la durée quotidienne légale du travail.

Pour en savoir plus : <http://travail-emploi.gouv.fr>

Rémunération Code du Travail	Rémunération la 1 ^{ère} année	
	De 18 à 20 ans (41% du SMIC) 614,37 €	21 ans et plus (53% du SMIC) 794,19€
Montant du SMIC Mensuel brut (janvier 2017) 1498,47 €	Rémunération la 2 ^{ème} année	
	De 18 à 20 ans (49% du SMIC) 734,25 €	21 ans et plus (61% du SMIC) 914,06€
	Rémunération la 3 ^{ème} année	
	De 18 à 20 ans (65% du SMIC) 974€	21 ans et plus (78% du SMIC) 1168,80€